

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNEINEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNEINEINS 2018-10-03	<p style="text-align: center;">ANNEE 2018</p> <p><i>Objet</i> : Convention avec la CCVSC pour l'instruction des autorisations et actes d'application du droit des sols</p>
<p>Le onze octobre deux mille dix huit</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Sandrine BOUDIGUES (donne pouvoir à Philippe MABRU), Lionel GENTIT (donne pouvoir à Elisabeth PASSOT), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS), Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Didier REY)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 6 Octobre 2018 Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire explique aux conseillers que lors de sa séance du 25/09/2018 le conseil communautaire a décidé d'étendre la prestation du service commun d'instructions des actes d'urbanisme à tout le territoire de la CCVSC.

Une convention fixant les modalités de l'instruction par le service instructeur de la Communauté de Communes des autorisations et des actes d'application du droit des sols ainsi que les dispositions financières s'y appliquant ont été votés.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties sans limitation de durée. En ce qui concerne la tarification elle se compose d'une part fixe (adhésion annuelle et assistance annuelle téléphonique, conseils techniques et juridique) et d'une part variable (instruction des dossiers).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention, les arrêtés de délégation de signature aux agents de la CCVSC chargés de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols ainsi que le formulaire de demande d'autorisation auprès du SIEA d'accès aux données numérisées par la CCVSC.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme avec la CCVSC,
- les arrêtés de délégation de signature aux agents instructeurs de la CCVSC,
- l'autorisation au SIEA de donner accès à la CCVSC aux données numérisées du PLU et des réseaux de la commune.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION